



BOURGES

Le Maire,

Pôle Environnement, Cadre de Vie,
Transition Ecologique
Direction Espaces Verts & Propreté Urbaine
Service Propreté Urbaine
Référence : AC/AR/2023.00152



Bourges, le

Objet : contrat d'enlèvement de tags.

PJ : 1

Madame, Monsieur,

La Ville de Bourges peut vous aider à enlever les tags qui ont été faits sur la façade de votre habitation ou de votre commerce.

La plupart de ces tags sont disgracieux et contribuent à ternir l'image de la ville.

De plus, le Règlement Sanitaire Départemental (art. 99-6) impose aux propriétaires l'enlèvement des affiches et l'effacement des graffitis. C'est pourquoi l'enlèvement des tags est effectué **gratuitement** par le service Propreté Urbaine de la Ville de Bourges qui dispose du matériel adapté.

Vous trouverez, ci-joint, un contrat qui est à retourner complété et signé au service Propreté Urbaine, soit par mail à l'adresse : **secretariat.pu@ville-bourges.fr**, soit par voie postale à l'adresse : **Service Propreté Urbaine, Allée Napoléon III, 18000 Bourges**, à chaque renouvellement de cette situation.

Cette convention est également téléchargeable sur le site internet de la Ville de Bourges : www.ville-bourges.fr / Vie Pratique / Tranquillité publique / Affichage et Tags.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint à la Sécurité, à l'Hygiène
et à la Propreté Urbaine,

Mustapha MOUSALLI

Hôtel de Ville

11, rue Jacques Rimbault • CS 50003 • 18020 BOURGES Cedex
Tél. 02 48 57 80 00 • Fax 02 48 65 00 77 • Internet : www.ville-bourges.fr



BOURGES

Pôle Environnement, Cadre de Vie,
Transition Ecologique
Direction Espaces Verts & Propreté Urbaine
Service Propreté Urbaine
Tél : 02 48 50 89 48 / 02 48 50 89 45
secretariat.pu@ville-bourges.fr

ENLEVEMENT GRATUIT

CONTRAT D'ENLEVEMENT D'AFFICHES ET D'EFFACEMENT DE GRAFFITIS

Je soussigné(e)

demeurant à

.....

Autorise la Ville de Bourges à procéder à l'enlèvement de l'affichage sauvage ou du graffiti
apposé sur la façade de l'immeuble sis :

.....

(1) dont je suis propriétaire

(2) dont je représente le(s) propriétaire(s) ou la copropriété en qualité de :

.....

Par ailleurs, je prends acte que la présente autorisation n'engage pas la Ville de Bourges
à enlever systématiquement l'affichage ou les graffitis qui seraient apposés sur cet
immeuble.

De plus, je m'engage à ne pas poursuivre la Ville de Bourges au cas où l'ouvrage dont (1)
ou (2) subirait des dégradations du fait de cet enlèvement et à supporter personnellement
les frais de remise en état qui pourraient en résulter.

Fait à, le

Signature,

Le cas échéant, service ou personne à prévenir le jour de l'intervention

Nom :

Tél :

Email :

A envoyer à :
secretariat.pu@ville-bourges.fr
ou
Service Propreté Urbaine
Allée Napoléon III
18000 BOURGES